

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 17 décembre 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mercredi 10 décembre 2025.

Présent(e)s : BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laetitia, BERNARD Jérôme, BSERENI Stella, GRIFFE Gérard, MONTBLANC Christophe, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, SENECLAUZE Bruno, TOURVIELHE Max.

Absent(e)s : AUDIGNIER Agnès, BARRY Francis, BECHERAS Philippe, BERGERON Solange, BIENNIER André, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CARRIER Martine, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FOUTRY Jean-Marie, FRANCOIS Patrick GAUTHIER Patrick, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MASSOLA Christian, MAUDUIT Jean-Yvon, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, NAJI Driss, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick SANCHEZ Josiane, SCHERER Antoinette, VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : /

Pouvoirs : REYNAUD Christelle

Assistait en tant qu'invité : Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

AUTORISATION DE LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE NUMERIAN

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le plan comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian du 15 juin 2025

Vu la délibération DCS2021092328 du 23 décembre 2021 votant délégation de compétences du Comité Syndical au président,

Vu la délibération DCS2024_51 du 23 décembre 2024 autorisant la ligne de trésorerie.

Vu que le Conseil syndical du 10 décembre 2025 initialement convoqué le 2 décembre 2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

La Régie Autonome de Numérian est en mesure de rembourser intégralement la ligne de trésorerie autorisée le 23 décembre 2024. Les opérations financières seront traitées avec la DDFIP le 31 décembre 2025 au plus tard.

Afin, toutefois, de maintenir la stabilité des deux structures, le Crédit Mutuel propose une solution de financement pour un montant de 200 000 euros sur 6 mois pour l'année 2026 ;

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président au vu de sa délégation de signature à rentrer en contact avec la Banque afin de finaliser la procédure de financement.
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 17 décembre 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD